BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma - 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 Fax : (225) 20 32 66 84 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes BENIN Tel : 229 312126 | BURKINA FASO Tel : 226 308773 | CôTE D'IVOIRE Tel : 225 20326685 | GUINEE BISSAU Tel :225 20326686 | MALI Tel : 223 232354 | NIGER Tel : 227 736692 | SENEGAL Tel : 221 8211518 | TOGO Tel : 228 212305

AVIS N°115 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS procédera au fractionnement de ses actions (symbole : STBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 27 juillet 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 5 000 FCFA à 250 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 897 750 à 17 955 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 26 juillet 2018.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 12 juillet 2018

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des Etudes, de la Stratégie et du Développement du Marché,
Chargé de l'Intérim



Birahim DIOUF

SITAB S.A.
Direction Administrative et Financière
Cocody Nord - Quartier Gendarmerie
TF 593 7 - 01 B.P. 724 Abidjan 01
République de Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 22 48 98 13
Fax : (225) 22 48 98 90

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DE L'ACTION SITAB CÔTE D'IVOIRE

L'Assemblée Générale de SITAB CÔTE D'IVOIRE, sur proposition de son Conseil d'Administration, s'est régulièrement tenue en date du 21 juin 2018.

L'Assemblée Générale a ainsi approuvé, à l'unanimité, le fractionnement des actions SITAB Côte d'Ivoire dans un rapport de 1 pour 20. En conséquence, la valeur nominale qui s'élevait à 5 000 francs CFA auparavant sera désormais de 250 francs CFA et le nombre d'actions de chaque actionnaire multiplié par 20.

L'Assemblée a également décidé, à l'unanimité, de mettre en conformité l'article 7 des statuts de SITAB Côte d'Ivoire, afin d'y faire figurer la nouvelle valeur nominale de l'action ainsi que le nombre d'actions SITAB CÔTE D'IVOIRE qui passe de 897 750 actions à 17 955 000 actions nouvelles de 250 francs CFA chacune.

La division de la valeur nominale sera effective à l'ouverture du marché le 27 juillet 2018.

Grâce à cette opération de fractionnement les actions SITAB CÔTE D'IVOIRE devraient profiter d'une meilleure négociabilité, encourageant de nouveaux investisseurs à les acquérir et contribuant au renforcement de la liquidité sur le marché boursier.

Cette opération sera réalisée sans frais ni formalités pour les actionnaires de SITAB CÔTE D'IVOIRE et n'aura pas d'impact sur leurs droits.

Fait à Abidjan, le 10 juillet 2018

Eric Thiam Sabates
Directeur Général

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS
Cocody Nord Quartier Gendarmerie TF 5937
01 B.P 724 ABIDJAN 01 (RCI)
Tél.: (225) 22 48 98 13 Fax: (225) 22 48 98 90

A propos de SITAB Côte d'Ivoire
La Société ivoirienne des tabacs (**SITAB**) est la filiale du Groupe britannique **Imperial Brands** (nouvelle dénomination de Imperial Tobacco depuis début 2016).

CONTACTS :

SITAB Côte d'Ivoire
T. +225 22 48 98 03
www.imperial-tobacco.com

HUDSON & Cie
T. +225 20 315 500
info@hudson-cie.com